



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E213107

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2026

ÉDITÉ LE

15/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/07/2025

Forme juridique : SARL

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 989 803 168 00016

Code NACE : 3320B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 133122022 E

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 133122022 E

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : CHAUFF'LAND

46 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY
33470 GUJAN MESTRAS

Téléphone : 05 56 66 38 31

Fax : 05 56 66 96 50

Portable : 07 68 64 95 91

Site Internet : <http://www.chauffland.com>

E-mail : accueil@chauffland.fr

Responsabilité légale :

PLANTEY ADRIEN GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/12/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/12/2024
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/12/2022
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	09/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/10/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	15/10/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/10/2025
o Panneaux solaires photovoltaïques	15/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.